



Le Maire, Gilbert Maugiron et son Conseil Municipal,

vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022



J'ai, une nouvelle fois, le regret de vous informer que la soirée des vœux du Maire, initialement prévue le 15 janvier 2022, est annulée suite aux nouvelles consignes sanitaires annoncées par le gouvernement.

Ce moment d'échanges si important, sera remplacé par des réunions ou des visites de quartiers ou de hameaux durant l'année qui vient (comme cela a été fait pour le Clos Moulina et Péchal).

En attendant de se rencontrer et face à la recrudescence de la pandémie, il est encore plus nécessaire de se protéger et protéger les autres.

Bien cordialement
Maugiron

Extraits des décisions du conseil municipal du 3 décembre 2021

Le compte-rendu complet est sur le site de la mairie : <https://mairiedevalbonnais.fr>

• **Délibérations :**

- Convention de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau
- Eau et Assainissement : Valbonnais étant une commune en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), peut bénéficier de contrat de rattrapage. Ainsi nous allons profiter de subventions concernant les projets portant sur l'eau et devant être réalisés sur la période 2022 à 2024 (Se reporter au dossier sur l'eau).
- Tarifs eau et assainissement 2022. Il faut assurer notre possibilité de financer le projet de la production d'eau potable par le forage et le traitement des eaux usées. Pour cela la part fixe du prix de l'eau passera de 50 € à 60 € et une part fixe de 15 € pour l'assainissement sera créée (Se reporter au dossier sur l'eau).
- Participation financière, portant sur l'année scolaire 2020-2021 au regard des enfants de Valbonnais fréquentant l'école d'Entraigues
- Participation financière, au regard des enfants de Valbonnais fréquentant une école à La Mure ou à la Maison Pour Tous de Susville.
- Subvention à l'association Maison Familiale Rurale de Vif, fréquentée par 2 élèves de Valbonnais.
- Obligation de dépôt de déclaration préalable à l'implantation de clôtures
- Revalorisation des loyers des locations et baux communaux.
- Gestion des Ressources Humaines : Avancement de grade et tableau des effectifs
- Vente de la cure de Valbonnais – Modification de la dénomination de l'acquéreur
- Budget communal M14 – Décision modificative n°2
- Remplacement des automates de la station service pour changer la liaison (X25 en fin de vie) vers les serveurs monétiques et renforcement de la sécurisation du dispositif. Le coût de l'intervention est de 18 600 € TTC. Ne pas la réaliser interdirait tout paiement par CB donc l'utilisation par les clients 24h/24.
- Démission de Gwenola LEBORDAIS pour des raisons professionnelles et familiales.
- Fabrice CALVAT la remplacera en tant que conseiller municipal délégué aux finances.

• **Questions diverses :**

- Un gros travail a été réalisé lors du relevé des compteurs d'eau afin d'améliorer le recouvrement des redevances des volumes d'eau que chacun d'entre nous consomme.
- Mise en location de l'alpage de Côte Belle
- Le Département, à notre demande, a réalisé une campagne de comptage de vitesse entrée Ouest
- Travaux et réparations : la réparation de la digue des Chaffards est achevée, celle du chemin de Roussillon est en cours, celle du lavoir de Péchal et celle du chemin du Palais seront réalisées au printemps.
- Plan d'eau : Il ne manque plus que les copeaux pour amortir les chutes et la visite du contrôle de sécurité pour que le nouveau jeu soit opérationnel. Les roseaux ont été coupés et seront dessouchés. La réparation du ponton et la protection du pourtour du rond-point du plan d'eau sont prévues dès que possible.
- La restauration de l'espace de bon fonctionnement (EBF) de La Bonne entre le pont des Fayettees et le pont des Verneys pour lutter contre les crues de La Bonne a été présentée aux riverains.
- Sécurité : deux cours de secourisme sont prévus, un pour les employés et l'autre pour les particuliers.
- Ecole : le projet école numérique est finalisé. Une vérification de la qualité de l'air dans l'école et la crèche est prévue.
- La bibliothèque ne sera plus municipale mais associative. Elle sera gérée par une convention tripartite (Bibliothèque - Mairie - Maticena). L'association devrait s'appeler "La Bibli"

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

2022 est une année avec 2 élections à 2 tours, l'élection présidentielle (les dimanches 10 et 24 avril 2022) et les élections législatives (les dimanches 12 et 19 juin 2022).



• **Qui peut être électeur ?**

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Jouir de ses droits civils et politiques
- Être français (un ressortissant de l'Union Européenne, résidant en France, ne peut voter qu'aux élections municipales et européennes)

• **Quand s'inscrire ?**

Il est possible de s'inscrire toute l'année mais il y a un délai à respecter avant l'élection. Ce sera début mars.

Rappel des règles sanitaires au 20 décembre 2021

Lieux publics	Masque	Pass sanitaire
Ecole : Masque sauf à la cantine et sauf les enfants à l'école maternelle.	✓	
Mairie, Poste, Commerces, Eglise : Masque	✓	
Bars - restaurants - snacks (et terrasse) : Tous assis, Masque sauf à table, Pass sanitaire.	✓	✓
Salles communales : Masque sauf pour activités lyriques ou sportives Pass sanitaire sauf dans le cadre scolaire ou professionnel Collations interdites	✓	✓
Transport en commun ne sortant pas du périmètre de la région AURA : Masque	✓	
Rassemblement sur la voie publique ou à moins de 50m de l'école : Masque, pas de collations	✓	

Qui a arraché les quilles ?

Les aménagements à la sortie Ouest de Valbonnais ont été installés pour empêcher les vitesses excessives et ainsi assurer la sécurité de tous. Il est difficile de savoir si les quilles ont été arrachées involontairement ou volontairement, en tout cas personne n'est venu s'excuser. L'aménagement semblait avoir fait ses preuves, il sera réinstallé mais d'une façon plus durable et, donc, plus coûteuse. Comme trop souvent l'incivilité de quelques uns coûte et pénalise toute la collectivité.

Quelques infos sur le déneigement à Valbonnais

• Qui déneige les routes ?

- Les routes départementales : les équipes du CER de Valbonnais.
- Les routes communales : la commune a confié la tâche à Patrice Rodier.

• Pourquoi toutes les routes ne sont pas déneigées en même temps ?

- Les routes à déneiger sont trop nombreuses
- Le Département fixe des priorités : les axes principaux et ceux du transport scolaire
- Patrice Rodier est seul à déneiger à Valbonnais, il suit un parcours comprenant toutes les routes à déneiger.

• Qui déneige les cheminements publics, la cour d'école, les trottoirs ?

- Pascal Roux déneige les espaces publics non accessibles au tracteur de déneigement.
- Chacun doit déneiger devant son domicile, dégager sa boîte aux lettres, ...

• Quelles obligations pour les automobilistes ?

- Depuis le 1er novembre les automobilistes doivent être munis d'équipements spéciaux .
- Les parkings ne sont déneigés que si les voitures ont quitté leur stationnement.



Nouveau droit pour les usagers mais pas une obligation : Permis de construire en ligne

A partir du 1er janvier 2022, les communes de la Matheysine seront prêtes à recevoir vos demandes d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) en ligne via un téléservice dédié et entièrement gratuit. Nous précis

Avantages :

- Un service accessible 24h/24h 7j/7.
- Un seul exemplaire du dossier déposé : pas de photocopie, pas de frais d'envoi ou de déplacement.
- Un suivi de votre dossier et des échanges avec l'administration (commune et Etat) facilités.
- Une assistance à la constitution de votre dossier - Une procédure sécurisée et horodatée.

Mode d'emploi :

- Je me rends sur le site : <https://sve.sirap.fr>
- Je sélectionne la commune dans laquelle est située mon projet dans la liste déroulante.
- Je crée un compte avec une adresse mail.
- Je prends connaissance des Conditions Générales d'Utilisation.
- Je renseigne le formulaire CERFA **ou** Je suis guidé vers le bon formulaire CERFA en répondant aux questions.
- Je dépose les pièces justificatives : 1 fichier par pièce
- Je valide ma demande

Les étapes suivantes :

- Ma demande est soumise à l'administration (commune ou Etat)
- Maximum 1 jour ouvré plus tard, je reçois l'accusé d'enregistrement électronique.
- Maximum 10 jours ouvrés plus tard, je reçois l'accusé de réception électronique.

La commune demeure le guichet unique pour l'urbanisme et vous accompagne dans vos démarches.



Service Info Energie : des conseils gratuits pour maîtriser vos dépenses énergétiques.

Le Service Info Energie en Isère apporte aux citoyens un conseil indépendant et un accompagnement personnalisé sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Ce service est gratuit, il est porté par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole grenobloise (ALEC) et l'AGEDEN .

La Communauté de Communes de la Matheysine a mis en place une permanence de proximité sur le territoire, le deuxième mercredi de chaque mois sur rendez-vous uniquement (Renseignement au 04 76 14 00 10 ou par mel à l'adresse : www.infoenergie38.org).

Vous pouvez d'ores et déjà demander un rendez-vous en contactant le 04 76 14 00 10.

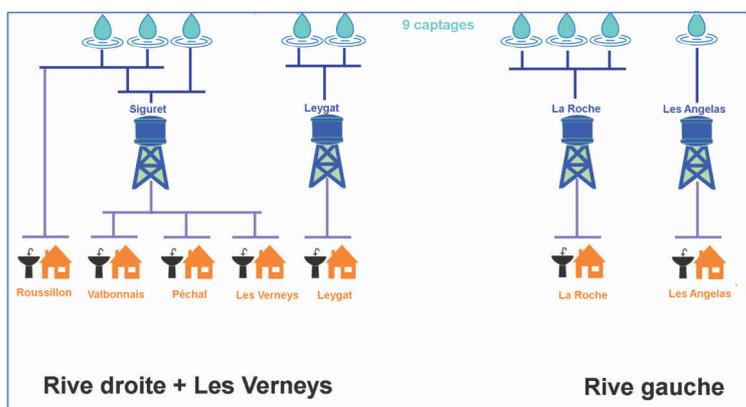
Le projet de l'eau est double : production d'eau potable et eaux usées à traiter.

Nous sommes bien aidés par l'Agence de l'eau et le Département mais le reste à charge sera toujours supérieur à 20% du coût total. Pour le financer il faut augmenter la redevance et avoir recours à l'emprunt. C'est un projet pluri-annuel qui ne sera pas abouti lors de ce mandat. En 2026 la Communauté de Communes de Matheysine prendra le relais en faisant son affaire des recettes, des dépenses et des annuités des emprunts.

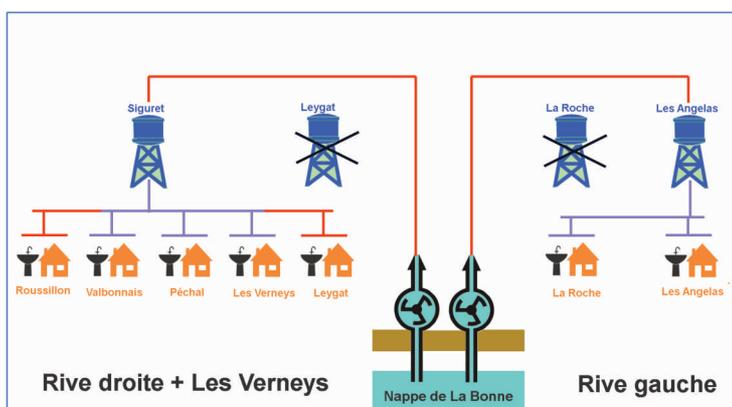
Le projet de production d'eau potable

En 2011, un ingénieur hydrogéologue agréé a visité tous les captages de la commune, il a établi un rapport concluant à une qualité de l'eau plutôt médiocre et à une quantité insuffisante à 30 ans. Depuis plusieurs pollutions ont été signalées. Le Conseil Départemental a engagé une démarche de recherche de ressource en eau sur l'Isère. Il a donc procédé au forage d'essai du Pont des Fayette. L'ARS (Agence Régionale de Santé) a alors décidé d'imposer à la commune une seule ressource en eau potable : le forage des Fayette.

Aujourd'hui, 9 captages



Demain, 1 forage et 2 fois 2 pompes



Les possibilités financières de la commune nous imposent de phaser les travaux en commençant par la rive droite, parce que la population est plus forte et parce que l'eau à Leygat pose beaucoup de problèmes.

Tranche 1 : Coût estimatif des travaux "rive droite" (Contrat CCM/CD38 - CM du 3/12/2021) : **1 060 400 €HT**

- Alimentation du réservoir de Siguret par le nouveau forage - Distribution Rive droite : 742 800 €HT
- Distribution de l'eau à Leygat depuis le réservoir de Siguret : 317 600 €HT

Pour information le coût estimatif des travaux "rive gauche" (Alp Etude - octobre 2020) sont de 797 700 €HT.

Aides par l'agence de l'eau et le Département (Contrat CCM/CD38 - CM du 3/12/2021) : **743 512 €HT**

Reste à charge pour la commune : **316 888 €HT**

Un Bureau d'étude nous accompagne pour nous permettre de supporter cette charge financière afin que l'en-cours de la dette ne dépasse jamais 10 ans. Ses conclusions sont :

- Emprunter 200 000 € dès le commencement des travaux
- Augmenter la redevance en augmentant la part fixe de l'eau à 60 € mais en ne touchant pas au prix de l'eau.

Collecte et Traitement des eaux usées

Le Schéma Directeur d'assainissement n'est pas encore prêt et vous sera présenté en réunion publique. C'est lui qui déterminera les parcelles en assainissement autonome et celles en assainissement collectif.

Les premières auront leurs eaux usées collectées et envoyées dans une station d'épuration. Le coût total (rive droite et rive gauche) avoisinerait 2 660 978 €HT dont 446 850 €HT pour les STEP.

Pour anticiper ces dépenses, le Conseil Municipal a décidé de créer une part fixe de 15 € pour l'assainissement.